Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260314-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés : P.BOURGÈS procuration à G.LE BRIAND, F.AMBERT procuration à M.KERGALL, H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : L.LE MOULLEC

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (4.1)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU sa délibération en date du 04/12/2025 fixant le tableau des effectifs du personnel communal,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'actualiser le tableau des effectifs de la commune, afin de prévoir une nomination suite à une réussite au concours de rédacteur territorial

CONSIDERANT la liste des candidats admis au concours de rédacteur territorial,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide*** la suppression d'un emploi :
  - Au 01/06/2026 : 1 Adjoint Technique principal 2ème classe à 20 %

- ***Décide*** la création d'un emploi de :
  - Au 01/06/2026 : 1 rédacteur territorial à 20 %

- ***Modifie*** le tableau des effectifs des emplois communaux, en vigueur, comme suit,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260314-DE

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	Dates d'effet	Postes pourvus		Postes non pourvus	
			Quantité	Durée	Quantité	Durée
	- Service Administratif :					
1	- Attaché Principal (secrétaire générale)		1	TC		
1	- Rédacteur Principal 1ère classe		1	TC		
1	- Rédacteur Principal 1ère classe		1	TC		
1	- Adjoint Administratif Principal 1ère classe		1	TC		
1	- Rédacteur territorial		1	7/35		
1	- Adjoint Administratif principal 2ème classe		1	7/35		
	- Service Police :					
1	- Brigadier-Chef Principal				1	TC
	- Service Technique :					
1	- Ingénieur Principal		1	TC		
1	- Agent de Maîtrise Principal		1	TC		
3	- Agent de Maîtrise		3	TC		
1	- Adjoint Technique Principal 1ère classe				1	TC
1	- Adjoint Technique Principal 2ème classe		1	TC		
6	- Adjoint Technique		5	TC	1	TC
1	- Adjoint Technique		1	17.5/35		
	- Service Environnement :					
1	- Agent de Maîtrise		1	TC		
	- Service école /restaurant scolaire :-					
1	- Agent de Maîtrise Principal		1	30/35		
1	- Adjoint Technique		1	28/35		
1	- Adjoint Technique Principal 1ère classe		1	TC		
1	- Adjoint Technique Principal 1ère classe		1	18.50/35		
1	- Adjoint technique		1	30.36/35		
1	- Adjoint d'animation Principal 1ère classe		1	31.33/35		
1	- ATSEM Principal 1ère classe		1	29.90/35		
	- Service postal / entretien :					
1	- Adjoint Technique Principal 1 ère classe	01/12/2025	1	TC		
	- Service culturel					
1	- Adjoint Administratif Principal 2ème classe				1	TC

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
Côtes-d'Armor